Communiqué de presse

Lancement d'une action "sécurité incendie" menée par les inspecteurs de l'environnement de la DREAL

Pendant quinze jours (du 07 au 18 octobre 2019), les inspecteurs de la DREAL* Grand Est vont mener une action ciblée de contrôles visant à sensibiliser les industriels sur le risque incendie, première cause d'accident dans les établissements industriels (environ 600 incendies par an dont en moyenne 74 incendies en Grand Est - chiffres issus de la base ARIA*).

Les incendies peuvent avoir de graves conséquences humaines (décès, brûlures, intoxications, troubles psychologiques,...) et environnementales (pollution de l'air, des sols, de l'eau,...). Ils peuvent également avoir des conséquences matérielles significatives pour les entreprises (destruction de bâtiments ou de l'outil de production, pertes financières, fermeture,...).

Compte-tenu de la très grande vitesse de développement et de propagation d'un feu, la rapidité de l'intervention est un enjeu considérable pour les entreprises.

L'importance d'agir rapidement en cas d'incendie

Estimation des quantités d'eau nécessaires :









à 2-3 sec

à 1 min

à 3 min

à 10 min

Par conséquent, les moyens de lutte (extincteurs, robinets d'incendie armés,...) doivent être adaptés au risque incendie présent dans l'établissement et régulièrement entretenus. Ils font partie des moyens de prévention, tout comme la formation du personnel. Ces points seront particulièrement contrôlés par la DREAL.

Les entrepôts de stockage seront la principale cible de cette action. D'autres types d'établissements comme les installations stockant des déchets, les scieries, les papeteries,... seront aussi contrôlés dans le cadre de cette opération. Ce sont plus de 100 établissements qui seront ainsi visités sur la région Grand Est.

^{*} Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

^{*} Base ARIA (DGPR) - https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr